



PLAN D'URGENCE - COVID-19

1^{er} septembre 2020

Suite aux recommandations de la direction générale de la santé (DGS), et considérant la nécessité de protéger l'ensemble de la communauté éducative, le service de santé scolaire a mis à jour le plan d'urgence dans le contexte de l'infection par le nouveau coronavirus SARS-CoV-2, l'agent causal du COVID-19.

Toute information supplémentaire contenue dans des plans spécifiques destinés à des groupes d'âge, des activités ou autres doit également être respectée.

CONTENUS

INTRODUCTION

- Le nouveau coronavirus SARS-CoV-2 et l'infection COVID-19
- Transmission de l'infection
- Période d'incubation
- Définition d'un cas suspect

OBJECTIFS

PROCÉDURES

- Procédures à adopter
- Procédures à adopter en cas de suspicion de COVID-19
- Gestion de contacts
- Définition de contacts
- Risque d'exposition

Nettoyage et désinfection

Service de restauration scolaire

Divulgateion

Formation et entraînement

Mise en œuvre

Contacts utiles

Références bibliographiques



1. INTRODUCTION

Le nouveau coronavirus SARS-CoV-2 et l'infection COVID-19

COVID-19 est le nom donné par l'Organisation Mondiale de Santé à la maladie causée par le nouveau coronavirus SARS-CoV-2. Ce virus a été identifié pour la première fois chez l'homme, en décembre 2019, dans la ville chinoise de Wuhan, dans la province d'Hubei, et s'est rapidement propagé au reste du monde, constituant une pandémie.

Les signes et symptômes du COVID-19 varient en gravité, de l'absence de symptômes (patient asymptomatique) à la fièvre, la toux, les maux de gorge, la fatigue et les douleurs musculaires et, dans les cas les plus sévères, une pneumonie sévère, un syndrome respiratoire aigu sévère, septicémie, choc septique et décès éventuel.

Une perte d'odeur et une perte de goût ont également été observées, comme symptômes possibles de la maladie.

La plupart des cas d'infection par le SARS-CoV-2 sont asymptomatiques.

Il n'existe actuellement aucun vaccin disponible ou traitement spécifique pour cette maladie. Par conséquent, la stratégie principale est de prévenir la maladie, en essayant de minimiser le risque de transmission.

Transmission de l'infection

Transmission directe

La transmission de personne à personne peut se produire lors d'une exposition rapprochée, par la propagation de gouttelettes respiratoires produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle.

La transmission peut se produire par contact direct avec des sécrétions infectieuses.

Transmission indirecte

Contact des mains avec des surfaces ou des objets contaminés par le virus, suivi d'un contact avec le nez, la bouche ou les yeux.

Période d'incubation

La période d'incubation de la maladie (temps entre l'exposition au virus et l'apparition des symptômes) est estimée entre 1 et 14 jours.

Définition d'un cas suspect

La présence de signes et / ou de symptômes d'infection, sans aucune autre étiologie expliquant la maladie, devrait rendre suspect le COVID-19.

Les signes et / ou symptômes suspects comprennent:

- fièvre (température $\geq 38,0^{\circ}\text{C}$);
- état respiratoire aigu avec toux (persistante ou aggravation d'une toux habituelle);
- difficulté à respirer.

D'autres symptômes comprennent des maux de tête, des douleurs musculaires et une fatigue générale.

Symptômes, bien que moins fréquents, écoulement nasal, perte d'odorat, mal de gorge, nausées, vomissements et diarrhée.

Les patients suspectés de COVID-19 doivent subir des tests de laboratoire pour le SARS-CoV-2.



2. OBJECTIF

Ce plan d'urgence a pour principal objectif de prévenir la propagation de la maladie transmissible en milieu scolaire. Le plan est spécifique aux élèves.

Les lignes directrices contenues dans ce plan peuvent être mises à jour à tout moment, en tenant compte de l'évolution épidémiologique du COVID-19 et des lignes directrices spécifiques des autorités compétentes.

3. PROCÉDURES

Procédures à adopter

- Lavage fréquent et prolongé des mains - avec du savon et de l'eau pendant environ 60 secondes (les élèves plus petits doivent chanter « joyeux anniversaire » deux fois) ; séchage avec des serviettes en papier.

Le lavage des mains doit être effectué au moins :

- À l'arrivée à l'école ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après d'aller aux toilettes ;
- Toujours après éternuer, tousser ou se moucher.

En alternative, utiliser un désinfectant pour les mains (SABA - solution antiseptique à base d'alcool), couvrant toute la surface des mains et les frotter pendant 20 secondes jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

Remarque : les élèves plus petits doivent être aidés pendant cette procédure.

- Adoption de mesures de précaution respiratoire : couvrir le nez et la bouche en éternuant ou en toussant (avec un mouchoir ou le coude, jamais avec les mains; jeter toujours le mouchoir à la poubelle), désinfecter les mains après un contact avec les sécrétions respiratoires. Les salles de classe et les espaces communs doivent disposer de mouchoirs jetables et de récipients pour leur élimination, avec un couvercle à pédale.
- Garantir les conditions nécessaires pour maintenir la distanciation physique. Dans la mesure du possible, une distance de 1,5 à 2 mètres, entre les individus, doit être maintenue, ce qui est la règle pour tous les contextes et espaces (arrivée à l'école, récréations, couloirs, toilettes, salles de classe, etc.).
- Assurer le respect de l'utilisation des masques par les adultes (employés et parents) et les élèves à partir du CM2, y compris en accordant une attention particulière afin :
 - que les masques soient correctement mis ;
 - qu'ils soient utilisés dans tout l'établissement scolaire et tout le temps (sauf pendant les repas);
 - d'éviter de toucher les masques avec les mains pendant l'utilisation;
 - que les masques ne soient pas placés sur le menton ou le cou;
 - que les masques soient remplacés fréquemment;
 - qu'une gestion correcte des masques jetables soit effectuée (mis dans les déchets organiques et jamais en recyclage).

Avis :

#1. L'utilisation des masques est une mesure de protection supplémentaire devant être assurée de son bon usage. Elle ne dispense donc pas le respect des règles de distanciation sociale, d'hygiène respiratoire, du lavage fréquent des mains et de l'utilisation des barrières physiques,

2. Le LFIP fournira des masques réutilisables (3 masques communautaires par élève, certifiés pour 25 lavages) à tous les élèves pour lesquels l'utilisation est obligatoire. Ceux-ci doivent être lavés après une utilisation quotidienne, selon les règles établies et pour les lavages maximum pour lesquels ils ont été certifiés.



- # 3. Ceux qui le souhaitent peuvent opter pour des masques chirurgicaux, qui doivent être jetés aux endroits appropriés. Les élèves, entre le CP et le CM2, qui ne sont pas obligés de porter des masques peuvent le faire, s'ils le souhaitent, en respectant les mêmes règles que les autres.
- Mesure de la température corporelle de toute personne avant d'entrer dans les locaux (élèves, employés, fournisseurs, etc.). La température sera évaluée (évaluation frontale) à tout le monde et pendant toute la journée, à chaque entrée dans l'établissement.
Si $T \geq 37,8$ °C, l'entrée ne sera pas autorisée.
 - Assurer que les contacts d'urgence des élèves sont mis à jour. Les contacts (portable, téléphone fixe et adresse électronique) doivent toujours être actualisés dans le système informatique.

Procédures à adopter en cas de suspicion de COVID-19

Tout le personnel enseignant et non enseignant doit être informé de toutes les procédures en cas de suspicion.

- Tout élève présentant des signes ou des symptômes évocateurs du COVID-19 ne doit pas se présenter à l'école.
- En cas d'identification d'un cas suspect dans l'établissement d'enseignement :
 - il doit être dirigé vers la zone d'isolement, par les circuits appropriés ;

Remarque : Il existe dans l'infirmerie une zone d'isolement équipée avec un téléphone, une chaise, de l'eau et quelques aliments non périssables ainsi que des toilettes. Autres espaces semblables sont préparés à être utilisés si besoin.

- les parents de l'élève doivent être contactés immédiatement et ils doivent, eux ou quelqu'un de leur confiance, venir chercher l'enfant le plus rapidement possible ;
- Les parents doivent contacter le SNS24 ou d'autres lignes créées à cet effet ou le médecin traitant et doivent agir selon les instructions fournies ;

Dans le cas où un élève est testé positif au COVID-19, l'école doit être immédiatement informée.

L'école doit ensuite informer l'Autorité sanitaire locale et fournir toutes les données demandées afin de faciliter l'application des mesures de santé publique aux contacts à haut risque.

Le personnel et les parents des élèves qui ont été en contact avec l'élève infecté seront également informés.

En cas de fièvre ≥ 38 ° C, l'élève ne peut reprendre les cours qu'avec l'avis écrit de son médecin traitant.

Remarque: **Dans le cas d'un adulte (enseignant, assistant d'éducation, surveillant) testé positif au COVID-19**, le personnel et les parents d'élèves qui ont été en contact avec le patient seront également informés afin qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

- Renforcer le nettoyage et la désinfection des surfaces les plus utilisées par le cas suspect et la zone d'isolement, conformément à la directive DGS 14/2020 (ils doivent préparer un plan de nettoyage qui comprend: la zone à désinfecter, la fréquence, les matériaux, les produits, le dosage, mode d'application et EPI).
- Les déchets produits par le cas suspect doivent être emballés dans un sac double en plastique et résistant.

Gestion de contacts

Dans le cas où un cas suspect de COVID-19 est identifié à l'intérieur de l'établissement, un suivi de contacts sera effectué.



Définition de contact

Un contact est une personne qui a été exposée à un cas de COVID-19, ou à du matériel biologique infecté par le SARS-CoV-2, au cours de la période de transmissibilité (qui s'étend de 48 heures avant l'apparition des symptômes dans le cas de COVID-19 symptomatique ou date de prélèvement du produit biologique du test de laboratoire du cas de COVID-19 asymptomatique jusqu'au jour où la guérison du cas est établie, définie selon les normes DGS 004/2020 et 010/2020).

Doivent être identifiés, la classe de l'élève, les membres de la famille qui fréquentent l'école, le personnel enseignant et non enseignant en contact avec la classe, la présence du cas suspect dans la garderie, le service de restauration, du transport scolaire (protocole spécifique), la bibliothèque, le gymnase, et les activités extra-scolaires et vérifier s'il y a eu des contacts avec d'autres classes.

Risque d'exposition

Le risque d'infection par le SARS-CoV-2 dépend du niveau d'exposition. Les cas de contacts COVID-19 sont classés, selon leur niveau d'exposition en : exposition à haut risque et à faible risque.

La stratification des contacts par risque d'exposition détermine le type de surveillance et les mesures à mettre en œuvre.

La personne qui a été en contact avec un cas de COVID-19 peut être considérée comme une exposition à haut risque :

- Contact face à face à une distance inférieure à 2 mètres et pendant ≥ 15 minutes ;
- Contact physique direct ;
- Contact direct non protégé avec des sécrétions contaminées ;
- Contact dans un environnement fermé (p. ex. salle de classe, salle de réunions) pendant ≥ 15 minutes ;
- Voyage dans un moyen de transport non ventilé ; qui ne fasse pas des arrêts fréquents en ouvrant les portes et qui n'aie pas une réduction de la capacité maximale.

Les élèves et le personnel de la même classe peuvent être considérés à haut risque ainsi que ceux qui fréquentent la même activité extrascolaire faite à l'intérieur ou en contact étroit; ceux qui utilisent le même transport scolaire et tout le personnel qui s'occupe des enfants plus jeunes (soins d'hygiène, par exemple).

La personne qui a été en contact avec un cas de COVID-19 peut être considérée comme une exposition à faible risque :

- Contact face à face avec un cas de COVID-19 à une distance inférieure à 2 mètres et pendant < 15 minutes ;
- Contact dans un environnement fermé avec un cas de COVID-19 pendant < 15 minutes ou contact protégé pendant ≥ 15 minutes ;
- Contact occasionnel (en mouvement / circulation) avec un cas de COVID-19.

Elle s'appliquera éventuellement au personnel du service de restauration, au responsable des activités extra-scolaires, au personnel de la garderie ; aux élèves d'autres classes avec contact pendant la récréation et à la récréation. A enquêter au cas par cas et en tenant compte de la période de contact cumulée (par exemple, sur des jours consécutifs).



4. NETOYAGE ET DÉSINFÉCTION

Le nettoyage et la désinfection des installations et des équipements est une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Une désinfection quotidienne complète, en particulier des points de contact (poignées des portes, tables, chaises, barrières), doit être effectuée plusieurs fois par jour, y compris dans les installations sanitaires.

Le matériel pédagogique et les objets manipulés par les élèves ou par le personnel seront désinfectés après son usage, par les ASEM plusieurs fois par jour (pause du matin, pause méridienne, pause de l'après-midi et fin de journée).

Les salles de classe et les autres lieux seront ventilés pendant au moins 10 minutes le matin, avant l'arrivée des élèves, pendant les pauses, à midi et en fin de journée pendant le ménage.

Si les conditions météorologiques le permettent, une ventilation naturelle sera assurée tout au long de la journée.

Dans la mesure du possible, le partage de matériel entre les élèves doit être évité.

Les élèves doivent éviter d'apporter du matériel / des jouets inutiles à l'école.

En maternelle, un tapis avec une solution alcoolique permettra la désinfection des chaussures des élèves et du personnel.

5. SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

L'organisation et l'utilisation de la cantine doivent garantir le respect des règles de distanciation physique, en évitant de fortes concentrations d'élèves.

Une bonne hygiène des mains doit être encouragée.

Un nettoyage et une désinfection adéquats des surfaces doivent être garantis, conformément à la directive DGS 014/2020.

Dans la mesure du possible, une bonne ventilation des espaces doit être assurée, de préférence avec une ventilation naturelle, par l'ouverture des portes ou des fenêtres, pendant les périodes de la journée avec moins de chaleur. La ventilation mécanique de l'air (système HVAC - Chauffage, ventilation et climatisation) peut également être utilisée à condition de garantir son entretien (y compris le nettoyage et la désinfection) assuré par le fabricant.

Il ne devrait pas y avoir aucun motif décoratif sur les tables.

La maternelle sera déplacée dans une autre zone, permettant d'agrandir l'espace et de réduire le nombre d'enfants présents en un seul endroit.

Les repas seront échelonnés. Les tables éloignées et le nombre de places assises sera diminué.

Le buffet de salades cessera d'exister temporairement et les salades seront servies individuellement.

Les couverts et serviettes seront distribués emballés dans des sacs en papier.

Les masques ne doivent être retirés que lorsque les élèves / personnel sont déjà assis aux tables pour commencer le repas. Les masques doivent être conservés dans le sac en papier dont les couverts ont été retirés. En cas de déplacement dans la cantine, l'utilisation du masque est obligatoire.

La nourriture, les couverts ou autres articles ne doivent pas être partagés.

Après chaque repas, les tables seront désinfectées pour les élèves qui suivent.

6. DIVULGATION

Ce plan doit être divulgué à tout le personnel (enseignants et non enseignants), élèves et parents afin que chacun en soit informé.



Des informations générales doivent figurer sur des affiches placées dans des endroits visibles de l'établissement, notamment sur l'hygiène des mains, l'hygiène respiratoire et la mise correcte des masques.

7. FORMATION ET ENTRAÎNEMENT

Assurer l'éducation et la formation de tout le personnel de l'établissement.
Renforcer la formation en cas de besoin.
Former le personnel à la prévention, aux soins nécessaires et à la gestion d'un cas suspect.

8. MISE EN PLACE

Ce plan d'urgence entre en vigueur le 1er septembre 2020.

9. CONTACTS UTILES

Saúde 24	808 24 24 24
Delegada de Saúde Regional do Norte Dr ^a Maria Neto Rua Anselmo Braamcamp, 144 – 4000-078 Porto directora.dsp@arsnorte.min-saude.pt	22 04 11 700

www.covid19.min-saude.pt

L'objectif de ce plan et de toutes les mesures adoptées est de protéger les élèves, le personnel et leurs familles.

Ainsi, nous remercions chacun pour sa meilleure compréhension et sa bonne application.

10. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Saúde e atividades diárias medidas de prevenção e controlo da COVID-19 em estabelecimentos de ensino Volume 3 | 21 maio 2020
- Orientações para a reabertura do pré-escolar
- Protocolo relativo à reabertura e ao funcionamento das escolas pré-primárias e primárias: <https://www.education.gouv.fr/media/67182/download>
- Plano de Contingência Nacional - https://covid19.min-saude.pt/wp-content/uploads/2020/03/Plano-de-Contingência-Novo-Coronavirus_Covid-19.pdf
- Orientação 02A/2020 da DGS - Doença pelo novo Coronavírus (COVID-19) – Nova definição de caso
- Norma 015/2020 da DGS - COVID-19: Rastreio de Contactos
- Informação 009/2020 da DGS - COVID-19: FASE DE MITIGAÇÃO - Uso de Máscaras na Comunidade
- Orientação 024/2020 da DGS- COVID-19 Regresso ao Regime Presencial dos 11.º e 12.º Anos de Escolaridade e dos 2.º e 3.º Anos dos Cursos de Dupla Certificação do Ensino Secundário